

ADIS : déjà 1 an d'actions au sein de la Métro !

*ADIS : déjà 1 an
d'actions au sein de
la Métro*

*ADS : un nouveau
service métropolitain
et des maires encore
inquiets*

*La plateforme ADS
en pratique*

*Comité d'usagers : la
participation
citoyenne en action*

*Zoom sur les élus
ADIS membres de
l'exécutif*

Vu dans l'actualité

Voilà déjà un an que notre groupe s'est constitué autour de cette valeur fondamentale que constitue la solidarité intercommunale.

Pour beaucoup d'entre nous, intégrer la Métropole fut un changement radical dans l'approche de notre mission d'élu. Je tiens, à ce titre, à remercier l'équipe du précédent mandat, tout comme l'actuelle, de nous avoir accompagné dans nos nouvelles fonctions et dans ce nouvel espace politique.

L'affirmation de notre groupe a changé le mode de gouvernance métropolitain. Depuis un an, nous montrons que les élus locaux, toute sensibilité confondue, peuvent travailler ensemble au service de l'intérêt général en défendant plus particulièrement, la spécificité des territoires ruraux et semi-ruraux qui ont donné à notre métropole un nouveau visage.

Celle-ci se construit désormais avec 49 communes, 124 conseillers métropolitaines, environ 1000 conseillers municipaux, et, en y associant la population, près de 450 000 habitants. Depuis le début de notre mandat, le groupe ADIS a régulièrement rappelé l'urgente nécessité de rapprocher les habitants de l'institution métropolitaine en préservant le **rôle particulier et essentiel de la commune.**

L'organisation de la Métropole par

territoire qui sera votée à l'automne offrira aux élus une nouvelle instance de concertation avec une véritable inclusion des conseillers municipaux à la politique métropolitaine. Cette organisation permettra d'augmenter sa lisibilité mais aussi d'optimiser l'intervention des services techniques, notamment dans le domaine des travaux de voirie, d'assainissement, de l'eau potable, de la collecte des déchets.

Elle fera par ailleurs émerger les projets territoriaux mobilisant plusieurs communes qui feront la Métropole de demain, et ce dans un cadre de coopération renforcée.

Cela représente une véritable avancée. Elle garantira la **proximité** des services métropolitains avec ses habitants et confortera leur **réactivité** et leur **efficacité**. Mais nous n'en restons pas moins lucides. La volonté d'apporter des réponses dans des délais courts aux demandes de nos concitoyens et de nos partenaires prendra du temps et nécessitera encore du travail ainsi qu'une vigilance soutenue. Nous veillerons, par ailleurs, à ce que cela se fasse dans une dynamique de réduction des inégalités territoriales. La Métropole doit être l'outil permettant de faire mieux et à moindre coût. C'est ce à quoi nous travaillons.



Jacques Nivon,
Président du groupe ADIS





Christiane Raffin a souhaité attirer l'attention de l'assemblée sur ce que de telles prestations peuvent représenter pour certaines communes dont le budget de fonctionnement ne dépasse pas 500 000 €. D'autres, dont les risques technologiques vont être levés ou qui ont l'obligation de construire des logements sociaux vont voir leur nombre de demandes d'urbanisme monter en flèche.

TARIFICATION ENVISAGEE

Autorisation	Montant
PC maison individuelle	385 €
Autres PC et permis valant division	550 €
Permis de démolir	385 €
Permis d'aménager	660 €
Certificats d'urbanisme article L410-1b du code de l'urbanisme	220 €
Déclarations préalables	275 €
Autorisations de travaux	275 €
Demandes de modification de toute autorisation	Idem autorisation

ADS : un nouveau service métropolitain et des maires encore inquiets

Suite à l'inquiétude exprimée par le groupe quant au désengagement de l'Etat en la matière qui prendra effet le 1^{er} juillet, la Métro a conçu un dispositif souple et innovant fondé sur les principes de mutualisation et de continuité du service public.

Il est le fruit d'un travail collaboratif où tous les groupes politiques ont été associés, notamment le groupe ADIS qui a défendu avec force la création d'un service métropolitain dédié. Il garantit, en effet, une instruction rapide, simplifiée et harmonisée de ces documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

C'est donc tout naturellement que les membres de notre groupe ont soutenu la délibération présentée lors du conseil métropolitain du 21 mai dernier.

Nous avons tenu, malgré tout, à soulever le problème lié à la

tarification des différents actes pour nos communes qui bénéficiaient auparavant de la gratuité des services de l'Etat. Cela représente une nouvelle charge significative difficile à lisser.

C'est pourquoi, le groupe ADIS, par la voix de **Christiane Raffin**, a déclaré en séance, la nécessité de faire évoluer cet outil afin que les prix proposés aux communes diminuent sensiblement et que le conventionnement à la carte leur offre une réelle liberté dans le choix des instructions. Un effort de solidarité de la part de la Métropole a également été demandé afin de faciliter l'absorption de ces nouvelles charges dans des budgets toujours plus contraints.

Il reste à déterminer où mettre le curseur et quelle forme pourra prendre cette solidarité afin que l'équilibre financier de nos communes mais aussi celui de notre Métropole soient préservés.



La plateforme ADS en pratique

Christophe Ferrari avait, lors d'un précédent conseil, exprimé sa volonté de soutenir les communes mises en danger par le désengagement de l'Etat. C'est chose faite avec une délibération qui institue une plateforme métropolitaine. Celle-ci s'appuiera sur les propres ressources de la Métro avec le recrutement d'agents instructeurs et sur les ressources des communes volontaires. Cette plateforme offrira 2 types de services. D'un côté, l'animation du réseau d'instructeurs et une expertise juridique sera proposée gratuitement aux communes, et ce même si elles décident d'exercer cette compétence elles-mêmes. De l'autre, les communes pourront, à travers une convention, recourir à la nouvelle plateforme pour les prestations d'instructions et devront, en échange, s'acquitter d'une participation financière. Elles pourront également choisir le type d'actes qu'elles choisissent de faire instruire et ceux qu'elles souhaitent instruire elle-même.

Dans tous les cas, la réception des demandes, l'émission des pièces complémentaires et la signature des actes se feront en commune.

Comité d'usagers : la participation citoyenne en action

Le Conseil Métropolitain, a adopté, jeudi 21 mai, une délibération permettant la création des comités d'usagers.

Ces comités, qui s'inscrivent dans le cadre plus large de la participation citoyenne, seront organisés selon les modalités suivantes, avec 4 collèges : un collège associatif, un collège habitants, un collège d'usagers spécifiques (acteurs économique du territoire) et enfin un collège ouvert. Les objectifs de ces comités sont multiples, et doivent permettre l'amélioration du service public en garantissant l'expression des citoyens, tout en contribuant à la diffusion de l'information entre les services publics métropolitains et les usagers. Les comités seront consultés à minima sur les questions de tarification et d'investissement du service public en question, et pourront même siéger dans certaines instances, notamment le conseil d'exploitation.

Par cette délibération, notre Conseil Métropolitain s'engage au bon fonctionnement de ces comités, en fournissant les informations et la logistique nécessaire. Ce sont, en tout, 4 comités qui seront créés, chacun ayant une thématique précise : eau et assainissement, collecte et traitement des déchets ou encore transports et énergie. Enfin, il faut noter la spécificité du comité d'usagers eau, qui prendra en réalité la suite du comité d'usagers « Eau de Grenoble », créée par la ville en 1996.



Jean-Noël Cause a proposé que les **acteurs agricoles** soient intégrés au comité d'usagers eau, dans la mesure où « ils sont, à leur façon, consommateurs d'eau ». Cette proposition a trouvé immédiatement un écho favorable puisqu'il a été décidé **d'intégrer la Chambre d'Agriculture au collège ouvert du comité d'usager eau.**

Zoom... sur les élus ADIS membres de l'exécutif

Raphaël Guerrero



2^{ème} vice-président
Finances et budget

Christophe Mayoussier



6^{ème} vice-président
Eau

Françoise Audinos



10^{ème} vice-présidente
Agriculture, forêt et montagne

Françoise Cloteau



13^{ème} vice-présidente
Hébergement et gens du voyage

Christiane Raffin



Déléguée à
l'animation territoriale

Guy Jullien



Délégué à l'artisanat,
au commerce et aux
PME



Vu dans l'actualité



Le conseil métropolitain s'est réuni le jeudi 21 mai. Plusieurs délibérations majeures ont ainsi été votées : programme d'évaluation des politiques publiques, création d'une plateforme métropolitaine d'instruction des permis de construire, création des comités d'usagers. Ce sont les discussions autour de l'économie, et notamment d'Alpexpo, qui ont été les plus appuyées. Le prochain conseil se tiendra le 26 juin à 14h30.



Jusqu'au 31 mai, la Métropole organise la première édition du « Printemps des marchés ». C'est tout une série d'événements qui auront lieu sur les différents marchés de l'agglomération : stand anti-gaspillage, dégustations, animations diverses et variées... Ce projet, porté notamment par **Guy Jullien** a pour but de valoriser le rôle des marchés de proximité.



Les quatre groupes de la majorité métropolitaine ont organisé une conférence de presse le mardi 12 mai pour dresser un bilan après un an de mandat. L'occasion de réaffirmer le bon fonctionnement de cette métropole, ainsi que les projets qui ont été menés, à commencer par le passage en Métropole le 1er janvier 2015.



Françoise Cloteau est intervenue dans le Dauphiné Libéré du mardi 26 mai suite à l'occupation de terrains municipaux par les gens du voyage, évoquant notamment la question de l'aire de grand passage qui sera construite par la Métropole. Cette aire, située sur les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint-Egrève, sera aménagée pour un montant de 1,9M€ et devrait être achevée pour l'été 2016. D'ici là, l'ensemble des acteurs locaux est obligé de trouver des solutions provisoires.



Le mardi 19 mai, en présence du président de la Métro Christophe Ferrari, le tronçon Nord de la Ligne E, qui traverse notamment les communes de Saint-Martin-le-Vinoux, de Saint-Égrève et du Fontanil-Cornillon, a été ouverte. La mise en service du tronçon aura lieu le 13 juillet.



Michel Rebuffet Bresson, maire



Nicole Boulebsol Brié et Angonnes



Bernard Charvet Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier Champ sur Drac



Jacques Nivon Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau Champagnier, maire



Christophe Mayoussier Le Gua, maire



Jean-Noël Causse Herbeys



Raphaël Guerrero Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri Jarrie



Jean-Pierre Villoud Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola Montchaboud, maire



Patrick Marron ND de Commieres, maire



Tonino Toia ND de Mésage, maire



Christiane Raffin Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet Quaix en Chartreuse



Mireille Bono St Georges de Commieres



Norbert Grimoud St G. de Commieres, maire



Christian Masnada St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier Venon, maire



Guy Jullien Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos Vizille



Jean-Claude Bizet Vizille, maire

Groupe ADIS – Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire Lettre d'information n°6

La Métro / Le Forum
3, rue Malakoff
38 031 GRENOBLE Cedex 1
04 76 59 28 24